Envoyé en préfecture le 18/04/2018
Reçu en préfecture le 18/04/2018
Affiché le 18/04/2018
ID : 083-248300493-20180412-C_2018_027-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

C_2018_027

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 12 AVRIL 2018

L'an deux mille dix huit, le douze avril à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Ressources Humaines

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	63

Objet de la délibération:
Etat d'avancement de la mutualisation

PRÉSENTS :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Claude ALEMAGNA, Bernard CHILINI, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Daniel MARIA, Nicole FANELLI, Christian TAILLANDIER, Georges ROUVIER, Serge BALDECCHI, Yves BACQUET, Christophe CARRIERE, Frédéric MARCEL, Marie-France DURANDO, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Anne-Marie AMOROSO, Jutta AUGUIN, Alain BOUCHER, Alain CAYMARIS, Christine CHALOT-FOURNET, Bernard CHARDES, Guy DEMARTINI, Sylvie FAYE, Francine FIORINI, Sylvie FRANCIN, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Mathilde KOUJI-DECOURT, Françoise LEGRAIEN, Grégory LOEW, Fabrice MAGAUD, Jacques MICHEL, Jean-Pierre MOMBAZET, Michèle PELASSY, Régis ROUX, Thierry RUDNIK, Sylvain SENES, Richard TYLINSKI, Alain VIGIER

REPRÉSENTÉ(S) :
Jacques LECOINTE pouvoir à Alain CAYMARIS, Alain PARLANTI pouvoir à Nathalie GONZALES, Richard STRAMBIO pouvoir à Grégory LOEW, Sophie DUFOUR pouvoir à Frédéric MARCEL, Jean-François FERRACHAT pouvoir à Gérald PIERRUGUES, Stéphan CERET pouvoir à Sylvie FRANCIN, Caroline COLLOMBAT pouvoir à Bernard CHILINI, Anne-Marie COLOMBANI pouvoir à Olivier AUDIBERT-TROIN, Brigitte DUBOUIS pouvoir à Richard TYLINSKI, Alain HAINAUT pouvoir à Sylvie FAYE, Yves LE POULAIN pouvoir à Valérie MARCY, Florence LEROUX pouvoir à Guy DEMARTINI, André MENET pouvoir à Jutta AUGUIN, Christine NICCOLETTI pouvoir à Mathilde KOUJI-DECOURT, Thierry PESCE pouvoir à Claude PIANETTI, Christine PREMOSELLI pouvoir à Alain VIGIER, Laure REIG pouvoir à Christian TAILLANDIER, Jean-Daniel SANTONI pouvoir à Daniel MARIA

ABSENT(S) :
Franck AMBROSINO, Marie-Christine GUIOL, Valéria VECCHIO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Anne-Marie AMOROSO

RAPPORTEUR : Monsieur Daniel MARIA

Envoyé en préfecture le 18/04/2018
Reçu en préfecture le 18/04/2018
Affiché le 18/04/2018
ID : 083-248300493-20180412-C_2018_027-DE

Par délibération communautaire n°2015-137 du 17 décembre 2015, la Communauté d'Agglomération Dracénoise et ses communes membres ont adopté un schéma de mutualisation des services, présentant un catalogue d'offre de services alimenté par les réflexions et sollicitations, recensés par le groupe de travail « mutualisation » mené tout au long de l'année 2015.

Ce catalogue d'offre de services, ainsi élaboré, comporte trois axes traduisant une progression dans le processus d'intégration communautaire :

- Axe 1 : la CAD et les communes partagent de l'information et des connaissances.
- Axe 2 : la CAD et les communes mobilisent de l'ingénierie et proposent des services.
- Axe 3 : la CAD et les communes créent des services communs.

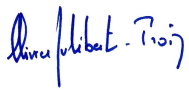
Trois enjeux forts ont constitué le fil conducteur de cette démarche :

- La qualité : il convient au travers de la mutualisation de maintenir et optimiser la qualité du service rendu aux usagers.
- L'efficience : les mutualisations vont permettre de développer, diversifier l'offre de services et de rendre le fonctionnement de tous les services plus efficace.
- La proximité : les mutualisations doivent préserver les services de proximité indispensables à la qualité de vie des habitants et à l'attractivité des communes.

Chaque année, conformément aux dispositions de l'article L.5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le schéma de mutualisation doit faire l'objet d'une évaluation et donne lieu à une communication sur l'état d'avancement, par le Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale au Conseil d'Agglomération.

En conséquence, après présentation et avis favorable de la commission mixte Administration générale et communication - Modernisation de l'action publique et relations citoyennes réunie le 28 mars 2018, le Conseil d'agglomération prend acte de la présentation du rapport des actions mutualisées en 2017, ainsi que de la prévision des actions à mutualiser pour l'année 2018.

Signé par : Olivier Audibert-Troin
Date : 17/04/2018
Qualité : Président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise



Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.